

Coppet	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	1
Crans-près-Céligny	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Founex	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Mies	-	-	-	-	2	2	-	-	-	1	-
Tannay	-	1	-	-	1	-	-	2	-	-	-

Information particulière :

Aux membres recevant les info-délits version "papier". Si vous avez une adresse E-mail et que vous désirez recevoir plus d'informations (info-délits+ et info-prév), vous pouvez me communiquer votre adresse électronique à l'adresse suivante : etienne.genton@vd.ch

Conseil du mois :

Popul - rôle du correspondant et du partenaire (rappel)

Le partenaire

C'est une personne sensibilisée à sa sécurité et inscrite dans le réseau Police-Population. Devenir "partenaire", cela veut tout simplement dire être attentif à ce qui se passe autour de soi, sans pour autant être indûment curieux ou indiscret. C'est par exemple repérer la présence suspecte d'un véhicule dans un quartier d'habitation, le comportement singulier de personne(s) préparant un acte délictueux ou venant d'en commettre un. Signaler de tels faits à la police (code bleu) relève d'un acte élémentaire de civisme. Le partenaire reçoit régulièrement les messages de prévention et peut les diffuser dans son entourage. Précisons toutefois que ces informations ne doivent pas être affichées à la vue de tous ni dans les lieux publics (affichage sauvage interdit). Le partenaire qui ne recevrait plus les bulletins mensuels par e-mail ou sur papier dans la boîte aux lettres est prié de l'annoncer à son Gérant de sécurité.

Le correspondant

Il s'agit d'un acteur citoyen et d'un ambassadeur dans le réseau Police-Population. Le correspondant accepte de s'impliquer plus activement au sein de la commune ou de son quartier de domicile. **Tout en étant épaulé par le Gérant de sécurité, il est chargé de promouvoir le concept auprès de ses voisins et il distribue régulièrement les Info-délits "papier" aux membres qui n'ont pas de messagerie électronique***. En conclusion, le correspondant est la "cheville ouvrière" du concept et l'efficacité des réseaux dépend de sa motivation.

E. Genton, adjudant

